

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT
 Meurthe et Moselle
 ARRONDISSEMENT
 Nancy
 CANTON
 Meinc-au-Santois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS
Séance du 06 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le six octobre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 29/09/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison des Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Jérôme KLEIN, Président.

Afférents au conseil communautaire	70
Procurations	7
Votants	47

Date de la convocation
 29/09/2022

Date d'affichage
 20/10/2022

Objet de la délibération :

**Canal des Vosges : Projet
 et participation financière
 de la CCPS
 N°050/2022**

PRÉSENTS : M. VOINOT Etienne ; M. LEGENDRE Jean-Baptiste (suppléant) ; M. LEMOINE Dominique ; M. BOULANGER Jean-Marc ; Mme BELLOT Nicole ; M. ROBERT Jean-Paul ; M. FAYS Xavier ; M. THOUVENIN Ludovic ; M. NOEL Alexandre (suppléant) ; M. TIMON Yann (suppléant) ; M. LAGE Patrick ; M. DEPRUGNEY Eric ; M. MARTIN Michaël ; M. PIERRAT Eric ; Mme THIRION Barbara ; M. KLEIN Jérôme ; Mme SCHLACHTER Marie-Madeleine ; Mr SCHROTZENBERGER Vincent (suppléant) ; M. PEIGNIER Bernard ; Mme PERNOT TREVILLOT Gèneviève ; Mr MOREAU Francis (suppléant) ; Mr BERGÉ Olivier ; Mr BARBEZANT Maurice ; M. DAVILLER Sébastien ; M. GRAEFFLY Patrick ; M. GODFROY Gilbert ; M. MANGIN Jacques ; Mme BACHELET Valérie (suppléante) ; Mme BRETON Clara ; M. GODEY Alain ; Mme DAMIEN Viviane ; M. LECLERC Augustin ; M. XEMAY François ; M. STOLL Vincent ; M. COLIN Stéphane ; M. MOUGENOT Alain ; Mme SCHUBNEL Catherine ; M. MUNGER Georges ; M. GASS Patrick ; M. LAMBINET Didier ; Mme SIRON Marie-France ; M. FRANCOIS Marc et M. ZIMMER Alexandre.

ABSENTS : M. CHIARAVALLI Bruno ; M. PERROTEZ Eric ; M. WEBER Alain ; M. DUBREUCQ Jean-Loup ; Mr VALLANCE Pierre ; M. PARGON Nicolas ; M. BERY Daniel ; Mme MARTIN Patricia ; M. DE MITRY Jean-Hyacinthe ; Mme BRUSSEAUX Bénédicte ; M. HENRION Michel ; M. TROTOT Francis ; M. NICOLAS Thierry ; Mme CLEMENT Stéphanie ; Mme THOMAS Bernadette ; M. PEREAUX Rémi et M. TOUSSAINT NOVIANT François.

EXCUSES : Mme MEYER Brigitte ; Mr THOMASSIN Jean-Philippe ; Mme GRILLET Mireille ; M. HENRY Jean-Daniel ; M. JEANDEL Mathieu ; M. SAINT MIHIEL Mathieu ; M. PY François ; M. MARLIER Jean-Marie ; M. PEULTIER Gérard ; Mr CHESINI Romuald ; Mme CLAUDE Dominique ; Mr BRUNNER Gauthier ; M. SALGUEIRO Victor ; M. MAHUT Loïc ; Mme DAVID Julie et Mr HURIET Dominique.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Patrick GRAEFFLY a été élu secrétaire.

Le canal des Vosges est la branche sud du canal de l'Est. Au gabarit Freycinet, il relie la Moselle canalisée à la Saône (Corre, Haute-Saône) sur une longueur de 147 km, dont 135 KM en Lorraine.

Alors qu'il y a moins de 4 ans les canaux de ce type étaient menacés de « dénavigation », ils font aujourd'hui l'objet d'un intérêt nouveau, pour leur intérêt touristique mais aussi pour les perspectives de revitalisation de transport de fret, aujourd'hui casi inexistant, mais qui redevient une solution d'avenir, à l'heure de la recherche de toutes les pistes de décarbonation de l'économie.

Pour la CCPS, le canal des Vosges représente 16 km, il traverse 7 communes Benney, Saint Remimont, Neuville-sur-Moselle, Roville devant Bayon, Mangonville, Bainville aux Miroirs et Gripport.

Un travail s'est engagé depuis plusieurs mois, sous l'égide de la communauté d'agglomération d'Epinal, chef de file, pour élaborer un « contrat de canal » qui liera l'Etat, Voies navigables de France (VNF), la région Grand Est, les départements et les intercommunalités concernées.

Pour le Département 54, les communautés de communes concernées sont : La CCPS, la CC de Moselle et Madon (10.5 KM), la CC 3M (3 KM) et la CC du Sel est du Vermois (0.5 KM) .

VNF va engager une enveloppe d'investissements de 31 M€ sur le canal des Vosges. L'essentiel des dépenses porte sur des travaux lourds d'infrastructures visant à pérenniser et améliorer le fonctionnement hydraulique du canal. En particulier, la capacité du réservoir de Bouzey (Vosges), principale source d'alimentation en eau du canal, qui va être portée de 4 à 7 millions de m³, à travers un investissement de près de 6 M€.

Par ailleurs, outre la remise en état de l'infrastructure constituant la première étape de ce contrat, il se déclinera par la suite par des actions pour la mise à niveau des infrastructures portuaires existantes, le développement du tourisme fluvial et le développement du fret.

Une étude et un diagnostic ont été réalisés et exposent pour notre territoire différents projets pour le développement touristique, comme :

- Mettre à niveau les infrastructures portuaires et toute la destination en termes de services et équipements = **développer la halte fluviale de Gripport en termes de services et d'équipements**
- Aménager de nouvelles infrastructures portuaires au Nord de la destination pour développer la plaisance : **réinvestir le quai maçonné à Roville-devant-Bayon**
- Mettre en place les conditions nécessaires pour le développement du fret fluvial et du produit péniche-hôtel : **intégrer une escale adaptée à l'amarrage des péniches hôtels au sein de la halte de Gripport**
- Mettre en réseau et développer les activités de pleine nature et les pôles de sports et loisirs nautiques du territoire : **créer un parcours de kayak au départ de Gripport**
- Mettre en place une stratégie de valorisation des friches et maisons éclusières identifiées du territoire : **réhabiliter maison éclusière n°40 à Neuville-sur-Moselle**

Ce second volet du contrat reste à l'étude et se développera et se concrétisera suite aux accords des différents partenaires sur le volet infrastructure.

Ces projets de développement touristique feront l'objet de financements à hauteur de 50 % par la Région GE pour les projets publics et à hauteur de 20 % pour des projets privés.

Le plan de financement du contrat (Infrastructure) est construit sur les bases suivantes :

- VNF prend en charge l'intégralité du socle de base : fonctionnement hydraulique du canal hors navigation, à hauteur de 25,8 M€

-Le volet dit « plaisance » représente un surplus de 5,2 M€, à financer par VNF (20%), la région Grand Est (50 %) et les collectivités (départements et intercommunalités) concernées pour les 30 % restants.

Pour ces 30 %, une clé de financement a été construite comme suit, basée sur le linéaire de canal sur les territoires concernés — sous réserve de confirmation de tous les partenaires :

- Investissement : 44 580 € par an pendant 10 ans pour les collectivités de Meurthe-et-Moselle. Le département prend en charge 100% de la dépense.
- Fonctionnement : 48 571€ par an pendant 10 ans pour les collectivités de Meurthe-et-Moselle, somme répartie entre les 4 intercommunalités au prorata du linéaire, soit environ 25 905 € par an pour la CC du Pays du Saintois

Au regard de notre charte de coopération, de nos différentes coopérations et mutualisations au sein du Pays terres de Lorraine et de leur intérêt pour le développement du fret, la CC de Moselle et Madon nous a proposé une sous-répartition entre nos deux CC : à 50 % du linéaire et 50 % du PFIA, soit une participation pour la CCPS ramenée à 17 820 €.

La mise en œuvre du contrat de canal représente un enjeu pour notre territoire notamment en termes de développement touristique et d'aménagement du territoire.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide avec quatre abstentions :

-d'approuver la démarche du contrat de canal des Vosges,

-d'autoriser le Président à signer le contrat de canal.

-d'autorise la participation financière de la CCPS, dans le cadre du volet infrastructure fonctionnement, comme exposée, soit 17 820 € /an et sur 10 ans.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture

le 06/10/2022

Et Publication ou Notification
Le 06/10/2022



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du
PAYS DU SAINTOIS

Jérôme KLEIN,

